

Légende des grilles horaires spécifiques :

H/an : heures par année académique

ECTS : crédits ECTS

CP : coefficient de pondération

P : pré-requis

***** : cours ne pouvant faire l'objet d'une deuxième session

Spécialisation en santé mentale et psychiatrie ¹	Spécialisation	
	H/an	ECTS CP ²
FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE		
Animations de groupe et conduite de réunion (théorie et pratique)	20	1,5 1,5
Approche pluridisciplinaire (initiation aux champs d'activités des différents professionnels de l'équipe psy)	30	1,5 1,5
Communication et relation d'aide (formation à l'entretien, séminaires)	45	3 2,25
Déontologie et éthique (y compris histoire de la psychiatrie)	10	1 0,5
Education pour la santé	10	1 0,5
Santé mentale et gestion du stress	10	0,5 0,5
Soins en santé communautaire	10	0,5 0,5
Soins infirmiers (y compris prévention et réadaptation)		
Principes généraux (y compris methodo de recherche)	20	1,5 1
S. Inf. psychiatriques auprès de l'adulte	45	3,5 2,5
S. inf. psychiatriques auprès de l'enfant et de l'adolescent	20	2 1,25
S. Inf. psychiatriques auprès de la personne âgée	20	2 1,25
Sous total	240	18
Compléments de neurophysiologie et gérontologie psychiatrique	20	1,5 1
Pathologies psychiatriques y compris techniques thérapeutique et psychothérapeutique		
De l'adulte	55	3,5 3,50
De l'enfant et de l'adolescent	20	2 1,25
Psychosomatique	10	1 0,75
Situation de crise et d'urgence	15	1 1
Compléments de neurobiochimie et thérapeutique biologique	10	1 0,75
Sous total	130	10
Anthropologie et ethnopsychiatrie	15	0,5 0,75
Droit, législation sociale et sanitaire	15	1,5 1
Politiques et organisation en santé mentale	15	1,5 1
Philosophie et art thérapie	15	1 0,75
Psychologie		
Compléments théoriques	30	3 2
Psychologie clinique et tests psychologiques	25	2 1,5
Sous total	115	9,5
ACTIVITÉS D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE		
495	22,5	
Enseignement clinique : stages*	450	20 17,5
Enseignement clinique : séminaires, visites et rencontres prof., rapport de soins	45	2,5 4
TOTAL (heures/année)	980	60
Total des points pondérés		1000

¹ Seuls les bacheliers en soins infirmiers ont accès à cette spécialisation

² CP = Coefficient de pondération. Le CP multiplié par 20 donne le nombre de points sur lequel est évalué le cours. (ex : CP=2 → le cours est coté sur 40 points).

*Les cours marqués d'un astérisque ne peuvent pas faire l'objet d'une deuxième session.